COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE

AU :	**Conseil d'administration** **Comité de la gouvernance et des nominations**
RÉUNION :	25 et 26 septembre 2012
DE :	Maryse Bertrand, vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil
DÉCISION RECHERCHÉE :	Approbation de la fusion du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de la gouvernance et des nominations; et Approbation du mandat et de la composition du nouveau Comité des ressources humaines et de la gouvernance
PROCHAINES ÉTAPES :	Mise à jour du Manuel du Conseil en conséquence
DATE :	29-08-2012

A0051969_1-000183

A1. CONTEXTE

- Le Conseil d'administration dispose de cinq comités opérationnels en plus des Comités permanents sur la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise, prévus par la loi.
- Les comités opérationnels comptent de quatre à six membres.
- Au cours de l'exercice 2011-2012, toutes les réunions en personne du Comité de la gouvernance et des nominations ont coïncidé avec les réunions en personne du Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Réunions de comités tenues pendant l'exercice 2011-2012 :

Comités	En personne	Conf. tél.	Durée
Vérification	4	0	19 h 30 min
Gouvernance et nominations	3	1	3 h 45 min
RH et rémunération	5	3	6 h 30 min
Immobilier	5	0	6 h 30 min
Planification stratégique	1	3	7 h 15 min

A0051969_2-000184

A2. ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- Fin des mandats du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de la gouvernance et des nominations
- Approbation du mandat du nouveau Comité des ressources humaines et de la gouvernance (voir annexe)
- Nomination des membres du nouveau Comité des ressources humaines et de la gouvernance comme suit : Ted Boyd (président), George Cooper, Marni Larkin et Rémi Racine

A0051969_3-000185

A3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

- Le travail des comités sera mieux réparti entre les membres du Conseil.
- L'horaire des réunions visant à régler des questions touchant les ressources humaines, la rémunération et la gouvernance sera plus facile à établir.
- Toutes les questions relatives au président du Conseil, au président-directeur général et aux membres du Conseil seront traitées par un seul Comité.
- Le mandat du nouveau Comité combinera tout simplement les mandats des deux Comités précédents, avec les changements suivants :
  - le nombre de réunions régulières est maintenant « au moins trois par an »;
  - le nombre de membres du Comité est maintenant « de trois à six membres »; et
  - L'annexe comprenant le calendrier des « réunions et affaires régulières » a été modifiée en conséquence.

A0051969_4-000186

A4. AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

- Statu quo : Conserver le Comité de la gouvernance et des nominations et le Comité des ressources humaines et de la rémunération tels quels.

A0051969_5-000187

A5. CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Répartition plus équitable du travail des comités entre les membres du Conseil
- Respect de l’horaire des réunions des comités et réduction du nombre de réunions ponctuelles

A0051969_6-000188

A6. RÉSOLUTION

Sur la recommandation du président du Conseil, **IL EST RÉSOLU QUE** le Comité de la gouvernance et des nominations recommande au Conseil :

1. De mettre fin aux mandats du Comité de la gouvernance et des nominations et du Comité des ressources humaines et de la rémunération;
2. D'approuver le mandat du Comité des ressources humaines et de la gouvernance dans la forme présentée; et
3. De nommer les membres du Comité des ressources humaines et de la gouvernance comme suit : Ted Boyd (président), George Cooper, Marni Larkin et Rémi Racine.

A0051969_7-000189

ANNEXE – COMPOSITION DES COMITÉS

SOMMAIRE	Vérification	RH et gouvernance	Immobilier	Planification stratégique
Rémi Racine		X	Président	X
Hubert T. Lacroix				
Ted Boyd	X	Président		X
Peter Charbonneau	Président			Président
George Cooper		X		X
Pierre Gingras			X	
Marni Larkin		X		
Terry Leier	X			
Tricia McIver	X		X	
Brian Mitchell	X		X	
(Nouveau membre)				
(Nouveau membre)				

A0051969_8-000190

MANDAT PROPOSÉ
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE

A. OBJET

1. Le Comité des ressources humaines et de la gouvernance (le « Comité ») a pour objet d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités d'intendance et de surveillance relativement aux stratégies en matière de ressources humaines, à la rémunération, à la gouvernance d'entreprise, à la régie interne du Conseil et à d'autres questions connexes.

B. COMPOSITION

1. Le Comité est composé de trois à six administrateurs, dont aucun ne peut être dirigeant ou employé de la Société.
2. Le président et les membres du Comité exercent leur mandat à partir de la date de leur nomination par le Conseil jusqu'à ce qu'ils soient démis de leurs fonctions ou remplacés par le Conseil ou qu'ils cessent d'être administrateurs.
3. Le président du Comité peut désigner un autre membre du Comité pour présider les réunions du Comité au besoin.
4. La majorité des membres du Comité constitue le quorum.
5. Le secrétaire général de la Société (ou son représentant) exerce les fonctions de secrétaire du Comité.

C. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

1. Les fonctions et les responsabilités du Comité, déléguées par le Conseil, sont remplies au nom du Conseil sous réserve des pouvoirs et des responsabilités du Conseil.
2. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil des mesures prises depuis le rapport précédent.
3. Le Comité recommande au Conseil pour approbation :
   a) les objectifs annuels du président-directeur général;
   b) la cote d'évaluation du rendement du président-directeur général par rapport aux objectifs fixés;
   c) le programme et les budgets annuels de rémunération des cadres supérieurs, y compris les régimes et les budgets de rémunération incitative;
   d) tout forfait de cessation d'emploi pour les vice-présidents qui diffère des régimes ou des politiques approuvés par le Conseil ou par le Comité;
   e) le programme et le budget annuels de rémunération pour les employés non cadres supérieurs et non syndiqués;
   f) les stratégies et les politiques importantes en matière de ressources humaines et de relations de travail;
   g) les mandats importants pour la négociation des conventions collectives;

MANDAT PROPOSÉ
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE

h) tout changement au Manuel du Conseil, qui définit les politiques et les procédures qui régissent le fonctionnement du Conseil, ainsi que le mandat du Conseil, du président du Conseil, du président-directeur général, des administrateurs et des comités du Conseil;

i) la liste des compétences et de l'expérience généralement jugées nécessaires pour siéger au Conseil, et celles particulièrement recherchées en vue d'une vacance ou d'une vacance éventuelle;

j) le processus pour évaluer l'efficacité du Conseil dans son ensemble, de ses comités, de son président et des administrateurs particuliers; et

k) tout changement à la rémunération des administrateurs.

4. Le Comité, sur la recommandation du président-directeur général, recommande au Conseil d'approuver :

a) la nomination des vice-présidents;

b) le programme de rémunération offert aux vice-présidents à l'embauche; et

c) tout changement majeur apporté à la structure organisationnelle.

5. Le Comité approuve :

a) toutes questions liées à l'administration des régimes de rémunération incitative des cadres supérieurs, y compris, sans s'y limiter, la désignation des cadres supérieurs ayant droit à ces régimes;

b) le programme annuel de rémunération de chaque vice-président, conformément à la stratégie, au plan et aux politiques en matière de rémunération des cadres supérieurs de la Société;

c) le programme et le processus de planification de la relève de la Société; et

d) le nouveau programme d'orientation des nouveaux administrateurs et le programme de formation annuel des administrateurs.

6. Le Comité gère le processus de sélection des membres du Conseil et, au besoin, retient les services de consultants ou délègue au président du Conseil, au président du Comité et au président-directeur général l'autorité de repérer des candidats convenables à recommander au Conseil.

7. Le Comité examine :

a) le rapport annuel de Santé, Sécurité et Environnement;

b) son mandat périodiquement afin de s'assurer de sa pertinence et fait des recommandations au Conseil au besoin.

c) la façon dont la Société aborde généralement les questions de gouvernance; et

MANDAT PROPOSÉ
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE

D. RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET TRAVAUX

1. Le Comité se réunit régulièrement au moins trois fois l'an et à d'autres occasions sur convocation de son président.
2. Le président-directeur général est invité à assister à toutes les réunions du Comité.
3. Le président du Comité, en consultation avec le président-directeur général et le secrétaire général (ou leur représentant), établit l'ordre du jour de chaque réunion, qui est ensuite transmis aux membres du Comité.
4. Le procès-verbal des réunions du Comité peut être obtenu auprès du secrétaire général.
5. Le calendrier des réunions régulières du Comité et les travaux y afférents sont listés en annexe.

Annexe

RÉUNIONS ET AFFAIRES RÉGULIÈRES DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

(À moins d'indication contraire, il s'agit de rapports annuels)

(Chiffres entre parenthèses = minutes allouées, sauf indication contraire)

MARS (Ottawa)

Recommandation au Conseil :

- Budget de la planification des salaires (20)
- Structure du régime de rémunération incitative (20) (seulement s'il y a des changements)

Approbation :

- Plan de formation des administrateurs (20)

Pour information :

- Conformité au Code de conduite et aux règles de déclaration des dirigeants (dépenses, avantages et utilisation des biens
- Conformité au Code de conduite et aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts
- Conformité des membres – déclaration des conflits d'intérêts

MAI (années paires : Montréal / années impaires : Toronto)

Recommandation au Conseil :

- Évaluation de rendement du PDG (40)
- Plan de rendement du PDG (20)
- Calendrier des réunions (10)

MANDAT PROPOSÉ
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE

Pour information :

- Rapport sur l'équité en matière d'emploi
- Rapport produit en vertu de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*

JUIN (Ottawa)

Recommandation au Conseil :

- Planification des salaires de l'EHD (20)

Approbation :

- Plan de relève pour les membres de la direction (20)

Pour information :

- Rapport de Santé, Sécurité et Environnement
- Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*